



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Unité Départementale de l'Architecture  
et du Patrimoine de l'Indre**

Affaire suivie par Marie-Emmanuelle CATTÀ

Tél : 02 54 08 78 80

Mél : marie-emmanuelle.catta@culture.gouv.fr

Ref : GS/MEC n° 25/24

Châteauroux, le 25/04/2024

L'architecte des bâtiments de France

au

Directeur de la DREAL/ IUD 18-36

**Objet :** Mâron (36 120)  
**Autorisation environnementale : Avis sur dossier complémentaire**  
**Parc éolien les Noisetiers – JPEE**

Suite à la réception du dossier complémentaire de demande d'autorisation environnementale le 9 avril 2024, veuillez trouver ci-après les remarques et observations qui ont mené à la formulation du présent avis.

Le projet éolien se compose de **quatre éoliennes de 180 m de hauteur d'une puissance unitaire de 3.6MW et d'un poste de livraison.**

Il se situe à l'Est de Châteauroux sur la commune de Mâron et s'implante essentiellement dans la Champagne Berrichonne, plus particulièrement dans la plaine d'Ardentes.

L'aire d'étude est bornée au Nord par la Champagne Berrichonne, au Sud par le Boischaud Méridional et au Sud-Ouest par la Brenne.

**1. Analyse du dossier :**

**❖ Généralités**

L'exploitation du projet éolien est prévue pour une durée de 20 à 25 ans. La production estimée des quatre éoliennes devrait atteindre 33 407MWh par an. L'emprise de l'exploitation est de 1,44 hectares.

### ❖ Contexte paysager

Le projet s'inscrit essentiellement dans la Champagne Berrichonne caractérisée par ses grandes plaines céréalières au relief relativement plat et aux horizons dégagés.

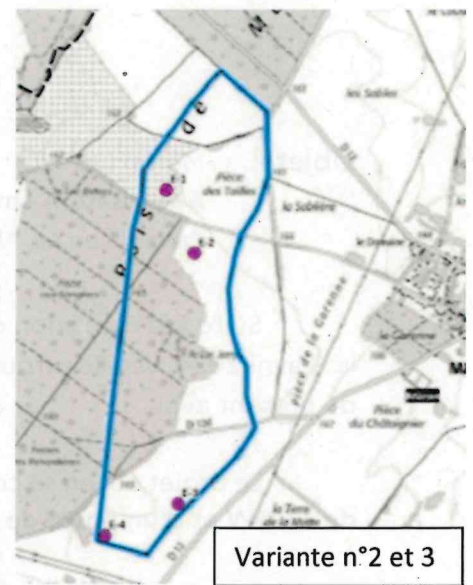
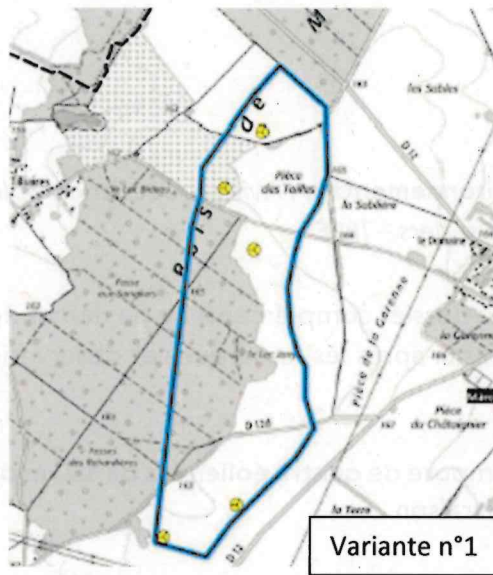
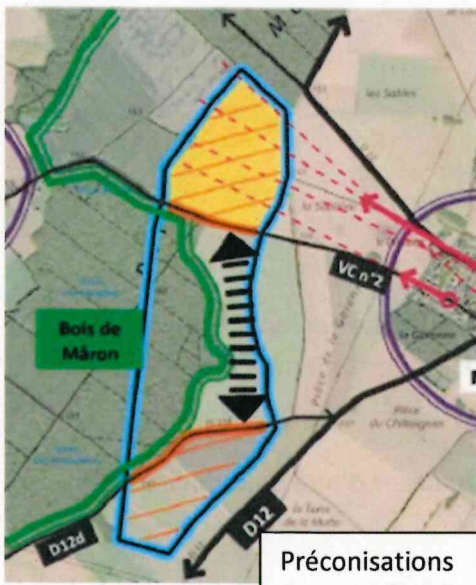
Le projet est situé à la limite avec le Boischaud Méridional, territoire de transition caractérisé par un relief de plateaux alternant vallons et vallée où le bocage laisse apparaître un maillage végétal important constitué de haies et de bois. La Brenne ferme l'aire d'étude au Sud-Ouest avec ses paysages cloisonnés par une trame bocagère dense et arborée où s'alternent végétation et plans d'eau.

Dans l'aire d'étude du projet, trois sites inscrits sont recensés :

- le site de la vallée de la Bouzanne,
- le site aux abords de l'église de Neuvy Saint Sépulchre ,
- le site du village de Nohant.

Dans l'étude d'impact, les orientations paysagères sont présentées en page 231 sur la carte du milieu et préconisent :

- une orientation Nord/Sud
- un alignement simple et géométrique
- d'éviter la zone Nord en jaune et la zone en rayure orange
- des distances inter-éoliennes régulières
- des hauteurs d'éoliennes limitées afin d'éviter le rapport d'échelle significatifs.



Force est de constater que **les différentes variantes proposées ne reprennent pas les préconisations paysagères**. En effet, les dispositions proposées

- installent les éoliennes dans les zones à éviter,
- ne mettent pas en place d'alignement,
- ont des inter-distances irrégulières,
- engendrent des hauteurs importantes entre 180 et 200 mètres.

La variante retenue propose un parc s'organisant en deux groupes de machines E1-E2 et E3-E4. A l'intérieur de chaque groupe les éoliennes sont distantes de 2,6 fois le diamètre du rotor soit un éloignement compris entre 350 et 400 mètres. L'éloignement des éoliennes E2 et E3 de 1 271 m, soit plus de 9 fois le diamètre du rotor, entraîne un mitage du motif éolien.

Force est de constater que **l'implantation sur deux entités est de nature à étaler le motif éolien et va à l'encontre d'une densification et d'une concentration des espaces artificialisés**.

### Contexte éolien



Dans le périmètre de l'aire d'étude, **46 éoliennes sont en fonctionnement**. Les différents parcs sont essentiellement situés au Nord de la zone d'étude à une vingtaine de kilomètres ; seuls deux parcs, sur les communes de Vouillon et d'Ambrault, sont situés à une distance entre 4 et 6 kilomètres.

Le contexte éolien consistant de 35 éoliennes est considéré comme modéré dans l'étude d'impact. En effet, 25 éoliennes sont actuellement autorisées dont 8 éoliennes en contentieux. 10 éoliennes sont actuellement en cours d'instruction.

Force est de constater que ce projet vient de **densifier l'horizon et apporte la diminution de l'angle de respiration** du bourg de Mâron.

#### ❖ **Contexte patrimonial**

Dans l'aire d'étude du projet, soixante-six monuments historiques ainsi que deux Sites Patrimonial Remarquable et un patrimoine mondial de l'Unesco sont recensés.

L'étude d'impact met en évidence les visibilitées directes ou indirectes avec plusieurs monuments historiques :

- Depuis le donjon de la tour Blanche à Issoudun, classé par liste en 1840 :  
Le projet s'inscrit dans un horizon déjà très occupé par le motif éolien.
- Depuis la lanterne des morts de Vouillon, classée par arrêté le 05/10/1922 :  
Le parc de Vouillon est déjà visible depuis ce monument historique, et la forte présence de celui-ci vient atténuer la visibilité du projet.
- Depuis l'ancienne usine Marcel Bloch à Déols, inscrite par arrêté le 29/03/1991 :  
Le projet s'inscrit en arrière-plan dans un contexte très artificialisé et très chargé.

Force est de constater que **le projet n'entraîne pas d'incidence majeur** sur les monuments historiques ou sur leurs écrans paysagers.

#### ❖ **Mesures ERC**

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensations sont proposées :

- Poste de livraison en bardage bois vertical afin de limiter son impact visuel ;
- Plantations chez les riverains des communes de Mâron, Diors et Sassièrges Saint Germain pour un budget de 50 000€ ;
- Bourse aux arbres sur les communes de Mâron et Diors pour un budget de 10 000€ ;
- Enfouissement des lignes aériennes télécoms des communes de Mâron et Piou pour un budget de 65 000€.

## 2. **Conclusion**

Considérant

- l'étalement du motif éolien qui va, sans en présenter la motivation, à l'encontre d'une densification et d'une concentration des espaces artificialisés ;
- la diminution de l'angle de respiration du bourg de Mâron ;
- le contexte éolien entraînant un mitage et un étalement du motif éolien ;
- le peu d'impact du projet sur les monuments historiques

le présent projet appelle mon **avis réservé**.

L'architecte des bâtiments de France

  
Gerhard SCHELLER

